

INSCRIPTIONS : TROIS CAS DE SUSPICION DE SELECTION



Samedi, l'association *Infor Jeunes* de **Laeken** avait affirmé que plusieurs écoles ne jouent pas le jeu, exigeant soit la **présence de l'enfant** lors de l'inscription, soit le **bulletin**, soit le **paiement anticipé** de certains **frais**.

Interrogée mardi en Commission du parlement de la Communauté par **Barbara Trachte** (Ecolo)¹, **Mme Simonet** a dit avoir constaté que les **sites internet** de plusieurs établissements n'ont pas actualisé la procédure d'inscription et ne font pas clairement la séparation entre le dépôt du formulaire unique de demande d'inscription, qui ne nécessite d'établir aucun profil « cognitif » de l'élève et l'étape de confirmation de la place en ordre utile attribuée, qui donne lieu à un dossier administratif.

L'administration a envoyé un message à tous les établissements scolaires pour leur rappeler les règles et les inviter à régulariser éventuellement leurs sites.

Trois cas ont révélé des situations plus préoccupantes : une école exigeait un **rendez-vous** pour la remise du formulaire unique, une autre avertissait les parents des 5e et 6e classes adossées qu'**une moyenne de 70 % était indispensable** pour accepter l'inscription et une troisième aurait dissuadé des familles de déposer leur formulaire chez elle.

LES ECOLES RISQUENT DES SANCTIONS FINANCIERES

Une enquête a été diligentée par l'administration. Des **sanctions financières** peuvent éventuellement être prises, a encore dit la ministre.

Elle a précisé qu'en date de lundi soir, à l'entame de la dernière semaine de la première phase d'inscriptions en seconde, **35.132 demandes ont été encodées**. L'an dernier, à l'issue de la même étape, on avait enregistré 42.976 demandes.²

Cet article provient de : <http://www.enseignons.be>

